

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

COMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE

PROCÈS-VERBAL de la cent cinquante et unième assemblée ordinaire du Comité de la vie étudiante de l'Université du Québec à Montréal, tenue le vendredi 23 mars 2018, à 9 heures 30 minutes, à la salle D-5500 du pavillon Athanase-David à Montréal.

MEMBRES PRÉSENTS

Hugo Cyr	Doyen de la Faculté de science politique et de droit – Président
Josée Fortin	Directrice des Services à la vie étudiante
Lynda Gadoury	Directrice générale des bibliothèques
Nizar Haj Ayed	Étudiant, représentant des groupes étudiants
Geneviève Hervieux	Professeure, École des sciences de la gestion
Geneviève Jacob	Étudiante, Faculté des sciences humaines
Iannick Lepage	Étudiant, Faculté des sciences
Mathieu Masse Jolicoeur	Chargé de cours, Département de science politique
Juliette Perri	Agente de recherche et de développement, Services à la vie étudiante
Julia Poyet	Professeure, Département d'histoire
Marcel Simoneau	Directeur du Service aux collectivités
Virginie Robert	Étudiante substitut, Faculté de science politique et de droit
Emilie-Claude St-Amour-Maillé	Étudiante, Faculté des arts
Guillaume Valladon	Étudiant, École des sciences de la gestion

MEMBRES ABSENTS

Guy Gendron*	Chargé de projets technopédagogiques, Service de l'audiovisuel
Antoine Goutier*	Conseiller cadre à la vie universitaire, Rectorat
Chloé Saintesprit*	Étudiante, représentante des groupes étudiants
Raphaëlle Vallières	Étudiante, Faculté des sciences de l'éducation
Chanel Vincent-Dubé	Étudiante, Faculté de communication

INVITÉS

Jonathan Giguère	Directeur adjoint à la direction des Services à la vie étudiante
Jean-Pierre Hamel	Directeur du Centre sportif
Lilianne Lavertu	Directrice des Services-conseils des Services à la vie étudiante
Maria Dolores Otero	Directrice du Centre des services d'accueil et de soutien socioéconomique des Services à la vie étudiante

SECRÉTAIRE

Valéry Colas	Secrétaire rédactrice, Secrétariat des instances
--------------	--

* Absence motivée

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Hugo Cyr préside la séance et madame Valéry Colas agit à titre de secrétaire.

Le président souhaite la bienvenue aux membres. Il indique que messieurs Guy Gendron et Antoine Goutier prient le Comité de la vie étudiante de bien vouloir excuser leur absence.

1. Adoption de l'ordre du jour

Le projet d'ordre du jour est soumis aux membres.

Sur une proposition dûment faite par madame Virginie Robert, appuyée par monsieur Guillaume Valladon, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 23 février 2018

Le procès-verbal de la rencontre du 23 février 2018 est soumis aux membres.

Sur une proposition dûment faite par madame Emilie-Claude St-Amour-Maillé, appuyée par madame Lynda Gadoury, le procès-verbal de la 150^e assemblée ordinaire du 23 février 2018 est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

3. Information

3.1 Information du président (verbal)

Le président n'a aucune information à communiquer au Comité de la vie étudiante.

3.2 Information générale (verbal)

La directrice des Services à la vie étudiante annonce que la vice-rectrice à la Vie académique par intérim, madame Danielle Laberge, viendra rencontrer le Comité à sa prochaine rencontre prévue le 20 avril prochain. Plusieurs sujets d'intérêts seront abordés afin de permettre la préparation des travaux de l'année 2018-2019. Elle signale donc l'importance pour tous les membres d'être présents.

Elle rappelle ensuite que les associations étudiantes facultaires avaient réclamé la prolongation des heures d'ouverture des bibliothèques de l'Université. Une rencontre avait permis de connaître les besoins des étudiantes, étudiants et un projet pilote s'est déroulé pendant l'année 2017-2018. Elle invite la directrice générale du Service des bibliothèques à en présenter le bilan.

La directrice générale du Service des bibliothèques indique que le projet pilote est terminé, mais qu'il a été décidé de poursuivre l'ouverture prolongée de la bibliothèque centrale pour cinq semaines par trimestre. Cette année, deux formules ont été testées, soit l'ouverture prolongée pour trois semaines à la mi-trimestre et de deux semaines vers la fin du trimestre. Les associations étudiantes facultaires seront consultées afin de cibler les cinq semaines les plus

pertinentes pour leurs membres, puis les mêmes paramètres seront appliqués aux trimestres d'automne et d'hiver prochain. La directrice des Services à la vie étudiante rappelle l'importance que les associations étudiantes facultaires communiquent dans les meilleurs délais avec les Services à la vie étudiante à ce sujet. Les employées, employés du Service des bibliothèques doivent pouvoir être informés dans des délais acceptables de leur horaire de travail.

La directrice des Services à la vie étudiante aborde ensuite la question de la bonification de l'offre de services en soutien psychologique. Une rencontre avec l'ensemble des associations étudiantes facultaires s'est tenue dans les dernières semaines. Les échanges ont été fructueux et les associations étudiantes facultaires ont fait mention du fait qu'elles préfèrent qu'une consultation élargie soit menée par les Services à la vie étudiante afin d'expliquer aux étudiantes, étudiants les différents scénarios. Cette consultation se déroulerait dans les prochains jours alors que les étudiantes, étudiants seront invités à assister à une séance d'information. Les trois scénarios possibles et les coûts associés à chacun d'eux seront présentés. La consultation serait simultanée sur les deux campus et une personne animerait la discussion dans les deux salles afin de permettre au plus d'étudiantes, étudiants possible de s'exprimer sur le sujet. Le personnel des Services à la vie étudiante serait présent pour la présentation, mais se retirerait au moment du débat afin que les gens se sentent à l'aise de discuter ouvertement. Il reste à déterminer comment l'avis des personnes participantes serait recueilli. Les résultats de cette consultation seront présentés au comité de suivi puis au Comité de la vie étudiante.

Un membre étudiant émet des réserves à ce sujet. Bien qu'il soit d'accord avec le processus de l'assemblée publique et des débats qui suivront, il se dit mal à l'aise à propos du vote qui sera ensuite tenu. Il s'interroge sur la valeur accordée à ce résultat. La directrice des Services à la vie étudiante mentionne que cette question sera discutée au comité de suivi. Une fois l'avis des étudiantes, étudiants recueillis, il reviendra aux associations étudiantes facultaires de prendre position. Le Comité de la vie étudiante devra décider, lors de sa prochaine rencontre, si la bonification de l'offre de services en soutien psychologique doit être intégrée au panier de services desservis par les Services à la vie étudiante ou s'il s'agira d'une discussion qui devra être menée séparément.

La directrice des Services à la vie étudiante annonce que les associations étudiantes réunies à la table de discussion ont demandé que les règles d'affichage sur les babillards et les colonnes Morris soient discutées. Une révision des règles d'affichage a été effectuée et un avis d'inscription à ce sujet sera déposé à la prochaine rencontre du Comité de la vie étudiante.

Enfin, la directrice des Services à la vie étudiante explique que s'il a été possible de faire face aux compressions budgétaires en faisant autrement au cours des dernières années, cela n'est plus le cas. L'attrition des ressources humaines a atteint un seuil qu'il n'est pas possible de dépasser sans mettre en péril les services aux étudiantes, étudiants. Les Services à la vie étudiante se trouvent donc à un moment charnière. Le Comité de la vie étudiante devra entreprendre des travaux à ce sujet et procéder à la création d'un comité de révision du panier de services. Il s'agit d'un long processus qui demandera un investissement important de la part de ses membres. L'équipe des Services à la vie étudiante se mettra à l'œuvre dès la période estivale afin de proposer différents scénarios au comité de travail pour le trimestre d'automne. Il est important que les personnes qui seront nommées à ce comité sachent déjà si elles envisagent de renouveler leur mandat à titre de membre du Comité de la vie étudiante l'an prochain afin de poursuivre le travail sur une période d'un an. Une amorce de ce travail sera présentée à la prochaine rencontre du Comité de la vie étudiante alors qu'une professionnelle des Services viendra informer les membres des résultats d'un sondage mené auprès de 17 000 étudiantes, étudiants au trimestre d'automne 2017. Près de 3 300 personnes ont

répondu afin de faire connaître leur satisfaction des services offerts, de même que leurs besoins actuels et anticipés. La présentation PowerPoint sera acheminée avec l'envoi des documents afin que les membres puissent en prendre connaissance en préparation de la rencontre.

3.3 Registre des suivis (Annexe CVE-151-3.3)

Le président indique qu'aucun développement n'est survenu quant aux points inscrits au Registre des suivis.

4. Prévisions budgétaires 2018-2019 des Services à la vie étudiante et du Centre sportif et recommandation quant au maintien des taux des cotisations étudiantes pour les Services à la vie étudiante et le Centre Sportif pour l'année 2018-2019 (Annexe CVE-151-4)

La directrice des Services à la vie étudiante présente l'avis d'inscription, tel que déposé en annexe. Elle rappelle que les Services ont subi plus de 500 000 \$ de compression budgétaire depuis 2015. En faisant autrement et en mettant à profit de nouvelles méthodes de travail, il a été possible de ne pas diminuer l'offre de services. Toutefois, il n'est dorénavant plus possible de procéder ainsi. Des économies budgétaires ont été réalisées en ne remplaçant pas les personnes partant à la retraite ou en absence, des postes surnuméraires n'ont pas été renouvelés et l'emploi étudiant a été réduit. Elle signale que la masse salariale et les avantages sociaux des employées, employés constituent 93 % du budget des Services à la vie étudiante. Lors de la rencontre du Comité de la vie étudiante du mois de février, il a été mentionné que la diminution du nombre d'étudiantes, étudiants entraînait tant une baisse de la cotisation étudiante versée que de la subvention accordée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Pour l'instant, le taux d'indexation 2018-2019 autorisé par le Ministère n'est pas connu, alors les projections ont été établies en fonction des taux de l'an dernier. À la rencontre du 23 février 2018, le Comité de la vie étudiante a été saisi d'un éventuel manque à gagner d'environ 140 669 \$ pour les Services à la vie étudiante. Les travaux de rationalisation des dépenses permettent toutefois la présentation d'un budget équilibré, ce qui est exigé dans les règles budgétaires des Services à la vie étudiante. Le Comité de la vie étudiante est invité à recommander au Conseil d'administration le maintien des cotisations à leurs taux actuels, tout en maintenant pour l'année 2018-2019 la même offre de services que pour l'année 2017-2018.

Des membres voudraient savoir quelles sont les autres dépenses des Services à la vie étudiante et ce qui explique l'augmentation des frais de représentation inscrits au budget du Centre sportif. La directrice des Services à la vie étudiante signale que les frais de la catégorie autres dépenses sont détaillés à la page 8 manuscrite du document acheminé aux membres. Il s'agit de montants minimes. Le directeur du Centre sportif explique que le succès des équipes des Citadins justifie l'augmentation des dépenses en frais de représentation. À titre d'exemple, il mentionne la participation de l'équipe des Citadins à un tournoi du Championnat canadien de soccer masculin se déroulant à Kelowna en Colombie-Britannique ayant nécessité le déplacement d'une trentaine de personnes, pour une semaine. Les frais de transport et d'hébergement liés à la participation des équipes aux différents tournois sont assumés par le Centre sportif.

Une membre professeure mentionne que l'UQAM se voit pénalisée encore une fois par la formule de financement des universités qui permet, pour les Services à la vie étudiante, de cotiser les étudiantes, étudiants en fonction du nombre de crédits auxquels ils sont inscrits

sans qu'il n'y ait, de l'autre côté, une limitation dans les services reçus. Le président abonde en ce sens et souligne que plus de 45 % des personnes inscrites à l'UQAM le sont dans un cheminement à temps partiel. Il indique que le gouvernement du Québec devrait sous peu dévoiler une nouvelle formule de financement des universités qui, il est à souhaiter, prendra cette considération en compte.

RÉSOLUTION 2018-CVE-771

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-151-4;

ATTENDU l'article 6.6.2 du Règlement no 2 de régie interne énonçant que le Comité de la vie étudiante doit recommander au Conseil d'administration le montant des cotisations étudiantes payées par les étudiantes, étudiants pour les frais de services à la vie étudiante;

ATTENDU la règle budgétaire du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur sur l'encadrement des frais institutionnels obligatoires dans les universités;

ATTENDU la résolution 2017-CVE-728 adoptée par le Comité de la vie étudiante le 27 octobre 2017 adoptant le calendrier des travaux sur le budget 2018-2019 des Services à la vie étudiante;

ATTENDU la résolution 2018-CVE-756 adoptée par le Comité de la vie étudiante le 23 février 2018 relative aux états des résultats 2017-2018 au 31 octobre 2017 des Services à la vie étudiante et du Centre sportif;

ATTENDU la résolution 2018-CVE-757 adoptée par le Comité de la vie étudiante le 23 février 2018 recevant les prévisions budgétaires 2018-2019 des Services à la vie étudiante et du Centre sportif;

ATTENDU l'importance de maintenir la qualité et la diversité des services offerts aux étudiantes, étudiants;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Josée Fortin, appuyé par monsieur Iannick Lepage, que le Comité de la vie étudiante :

RECOMMANDE au Conseil d'administration le maintien de la cotisation pour l'animation sportive au montant de 44,12 \$ aux trimestres d'automne 2018 et d'hiver 2019, par étudiante, étudiant inscrit à l'UQAM, sous réserve d'un ajustement par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de sa règle budgétaire;

RECOMMANDE au Conseil d'administration le maintien de la cotisation pour les Services à la vie étudiante à 4,65 \$ / crédit au trimestre d'été 2018 et à 4,67 \$ / crédit aux trimestres d'automne 2018 et d'hiver 2019, sous réserve d'un ajustement par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de sa règle budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Bilan des activités du Comité de financement 2017-2018 (Annexe CVE-151-5)

Le directeur adjoint des Services à la vie étudiante présente l'avis d'inscription, tel que déposé en annexe. Il rappelle que le Comité de financement des projets étudiants est composé de quatre représentantes étudiantes, représentants étudiants. Deux proviennent des associations étudiantes facultaires et deux sont désignés par les groupes étudiants. Un membre institutionnel du Comité de la vie étudiante et le directeur adjoint des Services à la vie étudiante en font également partie. Les subventions sont attribuées en vertu des modalités du programme de subventions des projets étudiants. Ce programme se divise en deux grandes catégories. La première concerne les groupes candidats à la reconnaissance, les groupes étudiants reconnus et les groupes parapluie et comprend 64 % du budget. La seconde catégorie se compose des associations étudiantes de programmation et des associations étudiantes facultaires et comporte une enveloppe budgétaire de 36 %.

Pour l'année 2016-2017, une somme de 171 600 \$ a été octroyée aux différents projets étudiants. 259 demandes de subventions ont été déposées et les projets sont financés à hauteur de 46 % du montant demandé. Il signale qu'une somme de 7 074 \$ fût non utilisée dans l'enveloppe dédiée aux groupes étudiants et, comme adopté historiquement, celle-ci a été distribuée aux projets émanant des associations étudiantes.

RÉSOLUTION 2018-CVE-772

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-151-5;

ATTENDU les travaux du Comité de financement des projets étudiants;

ATTENDU les résolutions 2013-CVE-520 et 2014-CVE-570 adoptées par le Comité de la vie étudiante le 27 septembre 2013 et le 28 mars 2014 entérinant les modifications au programme de subventions des projets étudiants;

ATTENDU la Politique no 32 de reconnaissance des associations étudiantes de programmation;

ATTENDU la Politique no 51 de reconnaissance des groupes étudiants;

ATTENDU l'importance d'assurer un soutien financier approprié et récurrent aux projets initiés par les étudiantes, étudiants ou les groupes d'étudiantes, étudiants afin de faciliter et d'encourager les contributions étudiantes à la qualité de la vie académique, culturelle, intellectuelle et sociale de l'Université;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Emilie-Claude St-Amour-Maillé, appuyé par madame Lynda Gadoury, que le Comité de la vie étudiante :

REÇOIVE favorablement le bilan du programme de subventions du Comité de financement des projets étudiants pour l'année 2017-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Bilan des activités du Comité de reconnaissance des groupes étudiants pour l'année 2017-2018 (Annexe CVE-151-6)

Le directeur adjoint des Services à la vie étudiante présente l'avis d'inscription, tel que déposé en annexe. Le Comité de reconnaissance des groupes étudiants a pour mandat de prendre des décisions sur le statut des groupes en vertu de la Politique no 51 de reconnaissance des groupes étudiants. Ses membres se sont réunis le 15 février dernier afin d'étudier les dossiers déposés par les groupes étudiants. La candidature de deux groupes a été retenue et placée sur la liste d'attente pour obtenir leur reconnaissance. Deux groupes qui étaient candidats à la reconnaissance l'ont obtenu et le groupe étudiant BQAM a obtenu le statut de groupe d'envergure. Trois groupes étudiants ont vu leur reconnaissance être retirée. Certains groupes se sont vus imposer des conditions qui devront être remplies dans les prochaines semaines.

Des membres demandent qu'un suivi soit présenté à la prochaine rencontre du Comité de la vie étudiante concernant l'évolution de l'atteinte des conditions des groupes. Ce sujet est inscrit au registre des suivis de l'instance.

Un membre étudiant signale la difficulté pour les groupes étudiants d'assurer la transition entre les différents comités exécutifs. La directrice des Services à la vie étudiante mentionne à quel point il est important que les personnes qui s'engagent dans les groupes étudiants viennent aux rencontres de formation des Services à la vie étudiante. Elle souligne que les conseillères, conseillers à la vie étudiante sont conscients que les groupes n'ont pas de moyens financiers ni de permanence et qu'ils les accompagneront dans la mesure du possible.

À un membre étudiant qui demande comment les associations étudiantes facultaires peuvent aider les groupes étudiants, un autre membre étudiant répond qu'il serait bien qu'il y ait des collaborations dans l'organisation de certaines activités ou projets. Les groupes étudiants ne disposent pas de moyens financiers ni de ressources humaines et l'apport des associations étudiantes serait la bienvenue.

RÉSOLUTION 2018-CVE-773

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-151-6;

ATTENDU le bilan des activités du Comité de reconnaissance des groupes étudiants du mois de juin 2017 au mois de mars 2018;

ATTENDU la Politique no 51 de reconnaissance des groupes étudiants;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guillaume Valladon, appuyé par monsieur Marcel Simoneau, que le Comité de la vie étudiante :

REÇOIVE favorablement le bilan du Comité de reconnaissance des groupes étudiants pour la période du mois de juin 2017 au mois de mars 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Mise en place du processus référendaire suite à la reconnaissance de BQAM comme groupe d'envergure (Annexe CVE-151-7)

Le directeur adjoint des Services à la vie étudiante présente l'avis d'inscription, tel que déposé en annexe. Il mentionne que le groupe étudiant BQAM a obtenu son statut de groupe d'envergure lors de la dernière rencontre du Comité de reconnaissance des groupes étudiants. Le groupe a indiqué dans son dépôt de candidature son désir d'obtenir une cotisation automatique non obligatoire (CANO). La procédure veut que le Comité de la vie étudiante lance un processus de consultation si le groupe étudiant obtient un nombre suffisant d'appui. Pour l'obtention d'une CANO sans processus référendaire le groupe nécessite l'appui des sept associations étudiantes facultaire mentionnant le montant de la CANO. Dans ce cas-ci, quatre associations étudiantes facultaires ont rédigé une lettre d'appui incluant le montant d'une CANO de 1 \$ par étudiante, étudiant, par trimestre soit, l'Association étudiante du secteur des sciences (AESS), l'Association des étudiantes et étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation (ADEESE), l'Association étudiante de l'École des sciences de la gestion (AéESG) et l'Association facultaire étudiante de science politique et droit (AFESPED). Les trois autres associations étudiantes facultaires ont donné un appui au groupe sans donner l'accord à la CANO.

En conséquence, tel que prévu à la Politique no 51 de reconnaissance des groupes étudiants, les étudiantes, étudiants seront consultés par référendum à ce sujet. Cette consultation se déroulera au trimestre d'automne 2018 afin de déterminer si les étudiantes, étudiants acceptent de défrayer une cotisation de 1 \$, par étudiante, étudiant par trimestre à partir du trimestre d'hiver 2019.

Un point sera inscrit à l'ordre du jour de la rencontre du Comité de la vie étudiante du mois d'avril afin de désigner les personnes composant le comité référendaire, soit deux membres institutionnelles, institutionnels et trois membres étudiantes, membres étudiants du Comité de la vie étudiante. Il faudrait que les associations étudiantes facultaires désignent des personnes qui pourront participer à ce comité en septembre et octobre prochain.

Un membre étudiant s'étonne qu'il soit interdit selon l'annexe IV de la Politique no 51 de reconnaissance de groupes étudiants de distribuer du matériel promotionnel dans les classes dans les journées précédant le référendum. Il indique que les associations étudiantes inscrivent aux tableaux des classes des messages à l'attention de leurs membres et elles distribuent des tracts sur les tables. Des vérifications seront effectuées par la direction des Services à la vie étudiante auprès du Service des immeubles et des explications seront fournies lors de la prochaine rencontre du Comité de la vie étudiante. Ce point est inscrit au registre des suivis.

RÉSOLUTION CVE-2018-774

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-151-7;

ATTENDU la résolution 2018-CRGET-108 adoptée par le Comité de reconnaissance des groupes étudiants le 15 février 2018 reconnaissant le groupe BQAM comme groupe d'envergure;

ATTENDU la Politique no 51 de reconnaissance des groupes étudiants, et plus particulièrement l'article 6.8.2 énonçant les critères d'attribution d'une cotisation automatique non obligatoire;

ATTENDU l'importance de consulter les étudiantes, étudiants pour l'octroi d'une cotisation automatique non obligatoire;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guillaume Valladon, appuyé par madame Juliette Perri, que le Comité de la vie étudiante :

ADOpte la mise en place d'une procédure de consultation référendaire des étudiantes, étudiants inscrits à l'Université au trimestre d'automne 2018, pour l'obtention d'une cotisation automatique non obligatoire d'un montant de 1 \$ par étudiante, étudiant par trimestre pour le groupe d'envergure BQAM, pour une entrée en vigueur à compter du trimestre d'hiver 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Divers

La directrice des Services à la vie étudiante réitère auprès des membres l'importance de leur présence à la rencontre du Comité de la vie étudiante du 20 avril 2018. Elle rappelle que plusieurs dossiers importants seront traités afin de préparer les travaux de l'année 2018-2019.

Un membre étudiant signale que l'Association étudiante du secteur des sciences (AESS) a organisé une table ronde sur la neurodiversité. Il indique qu'un tel événement pourrait être repris à l'échelle du campus. Cela permettrait de discuter notamment des difficultés liées au spectre de l'autisme ou au trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité. Alors que la population étudiante nécessitant un accompagnement particulier est en croissance, il lui paraît intéressant de mener un tel exercice qui pourrait permettre des pistes de suggestions visant une meilleure adéquation des services offerts.

9. Dépôt de document

D.1 Article *Le Devoir*, paru le 7 mars 2018, « Le nombre d'étudiants souffrant de déficience bondit dans les établissements postsecondaires »

LA SÉANCE EST LEVÉE À 11 HEURES.

ONT SIGNÉ :

Le président

La secrétaire

CONFIRMÉ À L'ASSEMBLÉE DU XXXXXXXXXX 2018

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

COMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE

Ordre du jour

Cent cinquante et unième assemblée ordinaire, le vendredi 23 mars 2018

- 1. Adoption de l'ordre du jour**

- 2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 23 février 2018**

- 3. Information**
 - 3.1 Information du président (verbal)
 - 3.2 Information générale (verbal)
 - 3.3 Registre des suivis

- 4. Prévisions budgétaires 2018-2019 des Services à la vie étudiante et du Centre sportif et recommandation quant au maintien des taux des cotisations étudiantes pour les Services à la vie étudiante et le Centre Sportif pour l'année 2018-2019**

- 5. Bilan des activités du Comité de financement 2017-2018**

- 6. Bilan des activités du Comité de reconnaissance des groupes étudiants pour l'année 2017-2018**

- 7. Mise en place du processus référendaire suite à la reconnaissance de BQAM comme groupe d'envergure**

- 8. Divers**

- 9. Dépôt de document**
 - D.1 Article *Le Devoir*, paru le 7 mars 2018, « Le nombre d'étudiants souffrant de déficience bondit dans les établissements postsecondaires »

Prochaine rencontre : le vendredi 20 avril 2018